

Cuges-les-Pins, Conseil municipal du 12 décembre 2016 Session des questions diverses, André Lambert.

1 / Décharge communale, route de Riboux.

Des décharges impliquant au moins une dizaine de cargaisons de camions de déchets de chantiers du BTP ont été observées sur le site de la décharge municipale, route de Riboux. Il ne semble pas qu'elles soient le fait d'une activité municipale. Elles se sont produites notamment le samedi 19 novembre 2016 dans la matinée, et un témoin a assisté au trafic d'un camion qui s'était introduit sur le périmètre de la décharge après en avoir ouvert le portail et, bien sûr son cadenas. Cette personne est disposée à témoigner de ce à quoi elle a assisté.



Une partie des déchets du BTP déposés le 19/11/2016 sur la décharge communale.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir nous dire de quoi il s'agit, et, en tout état de cause, de faire au vu des éléments observés toute la lumière sur ce qui semble relever d'un nouvel usage illégal de la décharge municipale.

2 / Décharge du « plateau équestre » du Col de l'Ange.

Le 28 octobre 2016 par l'arrêté **No 27/2016-URB** le maire de Cuges ordonnait l'interruption de tout apport de terre sur les parcelles cadastrées section w No 7 et 78. Ensuite, le 14 novembre 2016, un nouvel arrêté portant le **No 242/2016** en ordonnait l'abrogation.

Monsieur le Maire, je vous prie de nous expliquer la signification de ce nouvel arrêté, et de nous informer de l'évolution du statut de ce site depuis la délivrance du permis d'aménager No PA01303012A0001, intervenue il y a plus de quatre ans, le 17 octobre 2012.